

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidence

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Achuesic
– Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 17 mai 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE210575002

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 \$ (contrat de 31 397 777,77 \$ et contingences de 4 790 666,67 \$) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 \$ taxes incluses (contrat de 11 243,60 \$ et contingences de 1 686,54 \$)

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE210575002

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 \$ (contrat de 31 397 777,77 \$ et contingences de 4 790 666,67 \$) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 \$ taxes incluses (contrat de 11 243,60 \$ et contingences de 1 686,54 \$).

À sa séance du 28 avril 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères d'examen ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 5 mai 2021, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars 2020.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon.

Les responsables du dossier ont d'abord expliqué qu'un premier appel d'offres pour ce projet a été annulé sur avis du BIG et que le contrat a par la suite été scindé en trois lots pour ne pas retarder sa réalisation et obtenir de meilleurs prix. En ce qui concerne l'appel d'offres, il a été d'une durée de 50 jours et a permis de recevoir 3 soumissions. Il est à noter que, parmi les 9 addendas mineurs publiés au cours de l'appel d'offres,

aucun n'a eu d'impact sur le prix. Au terme de l'analyse des soumissions reçues, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme montre un écart de 6,5% favorable à la Ville par rapport à l'estimé de contrôle. Il existe par ailleurs un écart de prix de 24,2 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

En réponse aux questions des commissaires, le Service a expliqué que la firme retenue souhaite développer le marché municipal et que ce projet est très bien connu par l'adjudicataire, ce qui peut expliquer l'écart de prix observé. Il est mentionné que des mesures de mitigation sont prévues pour assurer la fluidité du trafic durant les travaux, notamment l'ajout de voies réservées et l'embauche d'agents de liaison avec le milieu et d'experts en mobilité. À cet égard, la Commission salue l'ingéniosité du service pour relancer rapidement cet appel d'offres et obtenir un meilleur prix, ainsi que les mesures de mitigations déployées dans le cadre de ce projet .

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*
 - o *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE210575002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.